



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

87 N° 10 1965

Homélie lors de la séance publique du
Concile de Vatican II, 28 oct. 1965

ACTES DU SOUVERAIN PONTIFE

p. 1084 - 1086

<https://www.nrt.be/fr/articles/homelie-lors-de-la-seance-publique-du-concile-de-vatican-ii-28-oct-1965-1560>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

**Homélie lors de la séance publique du Concile de Vatican II,
le 28 octobre 1965. — (Texte latin dans *L'Oss. Rom.* du 29
oct. 1965).**

En la fête des saints Apôtres Simon et Jude s'est tenue, en la Basilique Saint-Pierre, en présence de S.S. Paul VI, la séance publique du Concile, au cours de laquelle furent promulgués solennellement plusieurs textes importants pour la vie de l'Eglise.

Après la proclamation de l'évangile, le Saint-Père, entouré des cardinaux Wyszynski et Gracias, a prononcé en latin l'homélie, expliquant le sens et l'importance de l'œuvre conciliaire, qui manifeste l'action permanente du Christ dans l'édification de l'Eglise. Voici, en traduction française, le texte de cette homélie :

« Vous venez d'entendre, Vénérés Frères et Fils très chers, les paroles de l'Apôtre traitant de l'action du Christ Seigneur qui, du haut du ciel, continue son œuvre dans l'Eglise. Œuvre non seulement de conservation de ce que lui-même a accompli durant sa vie temporelle sur terre, mais d'édification, c'est-à-dire de progression et d'accroissement, comme Il l'avait d'ailleurs annoncé dans un épisode célèbre de l'Evangile, lorsqu'il se donna comme l'artisan des développements organiques et cohérents de l'édifice fondé par lui sur la pierre qu'il avait choisie et rendue apte à soutenir un tel poids : « je bâtirai mon Eglise » (Mt. 16,18). De fait, dans le passage de l'épître aux Ephésiens qui vient d'être livré à notre méditation, S. Paul s'exprime ainsi : « Aux uns le Christ a donné d'être des apôtres, à d'autres des prophètes, à d'autres encore d'annoncer l'Evangile, à d'autres enfin d'être pasteurs et docteurs ; et tout cela en vue de la sanctification des chrétiens et du bon accomplissement du ministère ; ainsi l'édification du corps du Christ se développera jusqu'au jour où tous nous serons parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, atteignant l'état d'homme parfait, la taille de la plénitude du Christ » (Eph. 4, 11-13). Cette réalité, divine en sa source, humaine dans sa nature historique et expérimentale, nous pouvons encore aujourd'hui l'atteindre avec nos sens spirituels, pourvu que ceux-ci soient ouverts à un tel prodige. Nous pouvons faire nôtre la parole messianique prononcée par Jésus : « aujourd'hui cette Ecriture s'accomplit à vos oreilles » (Lc. 4, 21).

» En effet, que se passe-t-il aujourd'hui dans cette basilique ? Vous le savez : au cours de ce saint Concile, guide et synthèse de la sainte Eglise de Dieu, après mûr examen et avec le secours de la prière continue, vont être promulgués quatre Décrets de grande importance touchant la vie de l'Eglise elle-même, à savoir : le ministère pastoral des évêques, la vie religieuse, la formation des prêtres, l'éducation chrétienne. A ces lois solennelles viendra s'ajouter une déclaration non moins solennelle concernant les rapports entre l'Eglise catholique et ceux qui professent d'autres religions. Il n'est pas nécessaire que nous illustrions le contenu de ces documents — il vous est très connu — ni le poids

ni la résonance qu'ils auront dans le monde et dans le temps, ni leur répercussion que nous espérons grandement salutaire pour les âmes et pour la vie de l'Eglise de demain, parce que chacun de vous a déjà apprécié les aspects admirables de ces actes. Nous nous dirons plutôt qu'il nous sera extrêmement profitable pour notre ministère si nous voulons, même après leur promulgation, considérer à nouveau et tranquillement ces décisions que l'Eglise — dans l'exercice le plus haut et le plus responsable de son ministère, et certainement mue par l'Esprit Saint — tire du sein de sa sagesse intérieure, se propose à elle-même comme des conquêtes de ses préoccupations aimantes et laborieuses, et se fixe à elle-même comme nouvelle obligation, qui ne la charge pas, mais qui la soutient, l'élève et lui confère cette plénitude, cette sûreté, cette joie, auxquelles nous ne pouvons donner d'autre nom que celui de vie.

» L'Eglise vit ! En voici la preuve ; en voici le souffle, la voix, le chant. L'Eglise vit !

» N'est-ce pas pour cela, Vénérables Frères, que vous êtes accourus à la convocation de ce Concile Oecuménique ? Pour sentir vivre l'Eglise, mieux, pour la faire vivre plus intensément, pour découvrir non pas les années de sa vieillesse, mais l'énergie juvénile de sa vitalité permanente ; pour rétablir entre le temps qui passe — et se fait aujourd'hui bouleversant dans les mutations qu'il provoque et présente — et l'œuvre du Christ, l'Eglise, un nouveau rapport. Il ne s'agit pas de procéder à une reconstitution historique ni à une réduction aux métamorphoses de la culture profane, de la nature de l'Eglise toujours égale et fidèle à elle-même, telle que le Christ l'a voulue et que l'authentique tradition la perfectionne : il s'agit de rendre celle-ci plus propre à développer dans les conditions renouvelées de la société humaine sa mission bénéfique. C'est pour cela que vous êtes venus ; et voici que ces actes de conclusion du Concile nous en donnent l'expérience : l'Eglise vit. L'Eglise pense, l'Eglise parle, l'Eglise grandit, l'Eglise se construit.

» Nous devons goûter ce phénomène étonnant ; nous devons en sentir l'aspect messianique : c'est du Christ que vient l'Eglise, c'est au Christ qu'elle va ; et voici ses pas, c'est-à-dire les actes par lesquels elle se perfectionne, se confirme, se développe, se renouvelle, se sanctifie. Et tout cet effort de perfection de l'Eglise, à le bien regarder, n'est rien d'autre qu'une expression d'amour au Christ Seigneur ; au Christ qui suscite en elle l'exigence d'être et de se sentir fidèle, de se maintenir authentique et cohérente, vivante et féconde ; au Christ qui l'appelle et la guide vers Lui, son époux divin. Et ce mouvement a sa cause ministérielle précisément dans l'apostolicité de l'Eglise : cette fonction dont le Christ a doté son corps mystique et social, et qui met en évidence et en efficacité une hiérarchie apostolique et pastorale, laquelle tire parole, grâce et pouvoir du Seigneur lui-même, les conserve, les perpétue, les transmet, les exerce, les développe, rendant ainsi le Peuple de Dieu intérieurement vivant et saint, et extérieurement visible, c'est-à-dire social et historique.

» Nous sommes en train de célébrer un des moments les plus pleins et les plus significatifs de cette apostolicité ; nous devons nous en sentir revêtus, non certes pour en attribuer le mérite à nos personnes, mais pour faire rejaillir la gloire de ces actes vers le Christ ; car c'est en son nom et en vertu de l'Esprit Saint qu'Il infuse en nous que nous les accomplissons, pour faire descendre — humbles ministres médiateurs que nous sommes — sur la grande famille de Dieu et la sainte Eglise, les accroissements constructifs préparés pour son édification toujours en acte.

» Il Nous plaît que cela advienne en la fête des Saints Apôtres Simon et Jude, ces apôtres auxquels le Seigneur a fait l'honneur de consacrer une de ses paroles, que nous venons d'entendre au cours de la lecture de l'Evangile. Ce n'est pas une parole qui promet félicité et bonheur dans la mission apostolique,

mais qui annonce bien plutôt les difficultés et les souffrances pour celui qui l'exerce.

» Il Nous plaît aussi que cela arrive au jour anniversaire de l'élection de Notre vénéré prédécesseur le Pape Jean XXIII, à l'inspiration duquel est due la convocation du Concile.

» Il Nous plaît enfin d'avoir autour de Nous, concélébrant autour de cet autel apostolique, des Evêques, qui sont Nos frères très chers et qui représentent des pays où la liberté, — à laquelle l'Évangile a souverainement droit, — se trouve limitée sinon refusée, et dont certains sont témoins des souffrances que le Christ a annoncées à ses apôtres. A ces frères, aux Eglises, dont ils nous rappellent la passion, aux pays que leur présence nous fait aimer davantage, s'adresse, portée par cette prière sacrificielle, l'expression de notre solidarité, de notre charité, de nos souhaits pour des jours meilleurs.

» Nous adressons de même un salut affectueux à nos frères les Evêques qui Nous assistent et qui proviennent de Nations où la paix est troublée par tant de larmes, de sang et de ruines, et où menacent de nouvelles souffrances. Nous souhaitons que l'ordre et la justice, la concorde et la paix véritable soient heureusement rétablies dans leurs régions.

» Pareillement à vous tous, Frères très chers dans le Christ, apôtres et pasteurs en son nom, hérauts de son Évangile et bâtisseurs de son Eglise, qu'à la communion de cette concélébration à laquelle vous participez ou assistez, s'ajoutent l'assurance de notre charité et l'invitation à persévérer avec nous d'un seul cœur et d'une seule âme, encouragés par les nouveaux décrets conciliaires à bâtir la sainte Eglise de Dieu.

» Veuille le Seigneur, — qui se tient au milieu de nous mystiquement et y sera sous peu sacramentellement, — donner force et sainteté à notre charge apostolique et pastorale, pour l'avantage et l'allégresse de la communauté universelle du clergé, des religieux, et des fidèles, comme une nouvelle manifestation de charité ; car tel est bien en fait le but fixé par le Christ au ministère hiérarchique.

» Que nos chers frères chrétiens, encore séparés de la pleine communion de l'Eglise catholique, veuillent bien contempler cette manifestation de son visage embelli. Que veuillent également le contempler les disciples des autres religions, et parmi eux, ceux qu'une même parenté en Abraham nous unit, les Israélites spécialement, objets non certes de réprobation et de défiance, mais de respect, d'amour et d'espérance.

» L'Eglise progresse en fait dans la fermeté de la vérité et de la foi, dans le développement de la justice et de la charité. Telle est la vie même de l'Eglise. »

Après la Messe, le Secrétaire Général, Mgr Felici, s'approcha du Saint-Père et communiqua le résultat définitif des derniers scrutins. Après quoi, le Saint-Père promulgua solennellement les trois décrets et les deux déclarations votées par les Pères conciliaires.

Les décrets ont pour objet le ministère pastoral des évêques, la rénovation de la vie religieuse et la formation sacerdotale. Les deux déclarations sont consacrées, l'une à l'éducation chrétienne, l'autre aux relations de l'Eglise avec les religions non-chrétiennes. On trouvera ci-après le texte de cette dernière.

Le Secrétaire du Concile a fait ensuite, au nom du Souverain Pontife, la communication suivante relative à la « vacatio legis » :

« Pour les lois nouvelles contenues dans les décrets qui viennent d'être promulgués, le Saint-Père a établi la « vacatio legis » jusqu'au 29 juin 1966, c'est-à-dire jusqu'à la fête des saints Apôtres Pierre et Paul de l'année prochaine.

» D'ici là le Souverain Pontife publiera les normes pour la mise en vigueur de ces lois. »

**Exhortation apostolique « Postrema sessio » du 4 nov. 1965,
demandant un triduum de prières pour la fin du Concile.**
— (Texte latin dans *L'Oss. Rom.* du 7 nov. 1965).

Prenant occasion de la fin imminente du concile, le Saint-Père demande aux évêques que dans tous les diocèses, paroisses et communautés religieuses du monde entier, soit organisé un triduum de prières durant la neuvaine de la fête de l'Immaculée Conception du 8 décembre prochain. Ce triduum sera l'occasion non seulement de rendre grâces pour le bienfait du Concile et de demander à Dieu l'abondance de ses dons, mais aussi d'instruire les fidèles sur leurs nouveaux devoirs et de les exhorter afin que, joignant leurs énergies aux initiatives des Pasteurs, ils mettent en œuvre dans leur vie chrétienne privée et publique les salutaires enseignements du Concile œcuménique. De Rome, les évêques feront connaître à leurs diocésains les dispositions à prendre pour répondre au vœu du Saint-Père « afin que, écrit le Pape, au jour et à l'heure où s'achèvera le Concile à Saint-Pierre, la famille catholique tout entière soit unie par la prière dans le monde au Vicaire du Christ et à ses Pasteurs sacrés ».

Dans cette exhortation, après avoir rendu grâces à Dieu de l'assistance accordée aux Père conciliaires dans leurs travaux et décisions, le Pape se réjouit de l'intérêt suscité dans l'opinion mondiale par ces assises solennelles. « Cela fait apparaître combien les problèmes et les enseignements de l'Eglise semblent avoir de nos jours une grande importance dans l'esprit des hommes de bonne volonté qui, d'un cœur sincère, cherchent la vérité et s'efforcent de contribuer au bien véritable de l'humanité. Ce qui offre à l'Eglise la possibilité d'engager un dialogue fructueux avec le monde, c'est-à-dire avec les peuples et les hommes de toute religion et de toute civilisation, pour participer à la défense des valeurs humaines et à la solution des problèmes humains à la lumière du message évangélique ».

Se tournant vers l'avenir, le Pape indique les conditions requises pour la mise en pratique effective des décisions du Concile. L'œuvre immense accomplie par le Concile exige d'abord que toutes les énergies soient mobilisées afin qu'aucun obstacle ne vienne arrêter « le fleuve abondant de grâces qui à présent réjouit la cité de Dieu ». « Ce qui pourrait se produire si, au moment même où cesse la phase des discussions et des délibérations du Concile, se relâchait l'effort apostolique de ses Pasteurs, ou si leur attention pour les responsabilités qui leur incombent dans la période post-conciliaire ne s'avérait pas suffisamment vigilante. Car le résultat heureux du Concile et ses fruits abondants dans la vie de l'Eglise dépendront moins de la multiplicité des lois que du sérieux et de l'application avec lesquels on mettra en pratique, dans les années qui viennent, les décisions prises.

» Il faudra surtout, insiste Paul VI, disposer convenablement les âmes des fidèles à accueillir les nouvelles règles, secouer l'inertie de ceux qui répugnent à s'adapter aux exigences nouvelles, retenir l'intempérance de ceux qui ont trop d'indulgence pour des nouveautés relevant d'initiatives privées et peuvent ainsi nuire grandement à l'entreprise de rénovation. Il faudra maintenir les changements de discipline dans les limites marquées par les autorités légitimes, inculquer dans tous les esprits la confiance envers les pasteurs et la pleine obéissance, qui est le témoignage de l'amour véritable pour l'Eglise et tout à la fois la garantie la plus sûre d'unité et de succès. »

Le Saint-Père rappelle aux Pasteurs l'étendue et la gravité de leurs devoirs et du labeur qui les attend. L'œuvre à accomplir encore exigera des évêques « prudence, persévérance et sage perspicacité ». Mais, œuvre d'Eglise, le Concile

requiert aussi la collaboration « prompte et généreuse du troupeau tout entier qui est confié à leurs soins », prêtres, religieux et laïcs.

« Dans cette œuvre commune il n'y a pas de doute que les prêtres, qui Nous sont si chers, ne soient, au premier rang, les auxiliaires des évêques, ceux-là surtout qui sont appliqués au soin des âmes. Le Concile œcuménique, en publiant le décret qui les concerne, leur a fourni un moyen incomparable pour exercer plus dignement et plus efficacement les devoirs de leur sacerdoce ; qu'ils reçoivent volontiers ce décret et l'appliquent, animés par la ferme résolution de poursuivre leur sanctification et soucieux d'exercer leur ministère d'un cœur généreux. De par Notre expérience pastorale Nous savons très bien combien d'ouvriers du Christ, certes très dignes, se donnent beaucoup de peine dans le champ du Seigneur et Nous n'ignorons pas les difficultés et les souffrances auxquelles beaucoup d'entre eux sont soumis, dont la vie se passe dans l'isolement, la pauvreté et en butte à l'hostilité des hommes. Que ces fils qui Nous sont les plus chers sachent que le Vicaire du Christ pense à eux et prie sans cesse pour eux ; leurs peines, la plupart du temps cachées, peuvent certes être ignorées des hommes mais non de Dieu, qui leur prépare dans le ciel la digne récompense de leurs labeurs.

» Avec une confiance toute spéciale, Notre pensée se tourne vers l'œuvre très précieuse qu'apporteront toutes les familles religieuses. C'est de l'état florissant de la vie religieuse que l'Eglise obtient une grande part de sa vigueur, de son zèle apostolique, de l'ardeur à se sanctifier. Plus que jamais l'Eglise a besoin du témoignage public et social que rend la vie religieuse et de l'aide qu'elle doit apporter au clergé diocésain dans l'apostolat. Que brille de plus en plus l'exemple de ceux qui ont vraiment renoncé au monde et montrent par là publiquement que le Royaume de Dieu n'est pas de ce monde (cfr *Jn* 18, 30) ; qu'ils ne limitent pas le zèle apostolique dont ils sont enflammés aux frontières de leurs communautés mais qu'ils l'ouvrent à toutes les nécessités spirituelles, si nombreuses hélas à notre époque !

» Nous plaçons enfin un grand espoir dans les fidèles de l'ordre des laïcs appliqués à l'apostolat, que Nous entourons de Notre paternelle bienveillance. Le fait que le Concile œcuménique se soit particulièrement occupé d'eux et ait décrit abondamment leur place et leur fonction dans l'Eglise montre suffisamment quel rôle important il faut attribuer au laïcat. En vérité l'action pastorale des ministres sacrés ne peut atteindre son but sans le concours des laïcs qui doivent aider l'Eglise dans son ministère sacré, suppléer, selon qu'ils le peuvent, aux prêtres là où le manque de prêtres se fait sentir, et inventer ces méthodes et moyens nouveaux qui permettent à l'Eglise de porter de façon plus adaptée et plus efficace le message du salut aux hommes de notre époque. Nous exhortons paternellement ces laïcs Nos fils à se montrer à la hauteur de cette grande heure du Concile œcuménique et de répondre avec empressement à l'espérance et à l'attente que l'Eglise nourrit à leur égard. »

S.S. Paul VI souhaite enfin que soit manifesté aux évêques, rejoignant bientôt leur diocèse, le témoignage de reconnaissance et d'affection que mérite la grande œuvre qu'ils ont accomplie avec Lui en « indiquant aux hommes, avec tant d'autorité, le chemin qui mène vers la réalisation de la dignité humaine, l'amour fraternel et la paix ».